

L'archevêque de Montréal dénonce « le pouvoir de tuer des patients vulnérables »

Author : Louis-Mériadec Kercosquer

Categories : [En Une](#), [Points non négociables](#), [Riposte Catholique](#)

Date : 19 février 2014



Le Québec est en passe d'adopter à son tour une loi autorisant les individus à demander qu'on les tue, et les médecins à accéder à leur requête. C'est ce que le projet de loi 52 présenté devant l'Assemblée nationale du Québec appelle chaste­ment l' « aide médicale à mourir » et que l'on trouve également sous les vocables d' « euthanasie » ou d' « aide à mourir dans la dignité ». Ces expressions sont naturellement fausses, puisque la dignité de l'homme étant intrinsèque, aucune façon de mourir ne saurait faire perdre à un être cette qualité. Il s'agit bien plutôt d'un permis de tuer accordé aux agents de l'État et qui s'exerce sur des personnes souffrantes et en détresse.

Monseigneur Christian Lépine, archevêque de Montréal, a dénoncé dans des termes très clairs le projet de loi 52, le 10 février dernier. Dans la mesure où ce sujet sera bientôt à l'ordre du jour en France, nous reproduisons ce message pour les lecteurs de Riposte Catholique. Les propos sont sans ambiguïté : l'euthanasie est un meurtre déguisé ; les personnes souffrantes ont besoin de savoir qu'elles seront aidées, et non poussées vers le cimetière.

Projet de loi 52 : Un appel à la conscience

Très bientôt, à Québec, nos députés vont voter sur le projet de loi 52 : Loi concernant les soins de fin de vie. S'il est adopté, l'euthanasie deviendra légale sous l'appellation d'« aide médicale à mourir ».

Or, devancer la mort ce n'est pas aider à mourir mais faire mourir. C'est donner à nos médecins le pouvoir de tuer des patients vulnérables dans certaines circonstances.

Nous aimons les personnes vulnérables, et un jour nous serons tous vulnérables. Il est important que nous sachions tous que notre famille et la société ne devanceront pas notre mort, mais seront là pour nous soutenir jusqu'à la fin.

Nous sommes appelés à faire le choix inconditionnel du respect de la vie jusqu'à la mort naturelle. L'être humain est constitué pour respecter et servir la vie en toute situation de fragilité. Il ne peut se mettre à causer la mort de personnes innocentes - si encadrée soit la décision - sans blesser en lui-même la conscience de sa propre dignité.

Donner la mort à une personne humaine innocente, c'est aussi se donner la mort à soi-même...

† Christian Lépine

Archevêque de Montréal